

discours de celui qui a proposé l'adoption du projet d'adresse et de son collègue qui a appuyé la proposition. J'ai eu le privilège de faire partie de la députation pendant des années et j'ai entendu de nombreuses harangues du même genre. En pareille occurrence, nous nous attendons toujours à de bons commentaires, mûris avec soin et débités avec art. Qu'il me soit permis d'assurer à ceux qui ont proposé ou appuyé l'adoption du projet d'adresse cet après-midi que leurs discours ont été à la hauteur de ceux que la tradition nous a transmis. J'ai toujours été fier de tirer mon origine de la petite province où la fleur d'aubépine s'épanouit sous la neige auprès de l'Atlantique mugissant, et j'ai un nouveau motif de fierté en constatant que celui qui a proposé l'adresse est originaire de la Nouvelle-Ecosse. Bien que j'ignore, je l'avoue, l'endroit où celui qui a appuyé la proposition a vu le jour, ses talents et sa réputation nous permettent de supposer qu'il est Néo-Ecossais, et je pris la députation de le croire, jusqu'à preuve contraire. La manière habile dont il a traité les divers sujets évoqués par le discours du trône et par les fins pour lesquelles nous sommes réunis nous a beaucoup plu et touchés. Toutefois, ce n'est pas mon dessein de commenter longuement l'adresse ou les discours que nous venons d'entendre, et la circonstance dans laquelle je prends la parole d'après une entente tacite entre les deux côtés de la Chambre ne me le permettrait pas, d'ailleurs. Je n'ai rien à relever dans ces discours. Celui qui a proposé l'adoption du projet d'adresse a parlé avec éloquence, ainsi qu'avec conviction, j'en suis sûr, du grand bienfait de l'union, non seulement entre les nations, mais aussi au sein de chaque nation. S'il a éprouvé que cette union faisait défaut en ce pays, s'il a découvert des indices ou des preuves de ce manque d'harmonie, son grand talent lui permettra, je l'espère, de prêter main-forte, à titre de Canadien, de membre de la Chambre et d'homme bien né, pour enrayer cette tendance lorsqu'il la constatera parmi nous. Et je conseillerai à mon honorable ami d'entreprendre cette excellente œuvre parmi les siens.

Je m'empresse d'unir les députés de la gauche et tout le parti libéral aux paroles bienveillantes que renferme le discours du trône à l'adresse de Son Altesse Royale le prince de Galles. Le peuple canadien, ou plutôt la population de l'empire, a le droit d'attendre et attend de grandes et belles choses du prince de Galles qui sera un jour, lorsque la Providence le voudra, le souve-

rain de ce beau pays. Sans le moindre dessein d'exagérer en rien, je puis dire que Son Altesse Royale le prince de Galles a plus que comblé nos plus vives espérances. Nous sommes fiers d'être une nation démocratique; nous nous enorgueillissons de voir que, au point de vue politique et à d'autres égards, notre existence repose sur les saines doctrines de la démocratie, de la liberté, du droit et de la justice. Nous croyons, nous sommes même certains, que nous avons dans le prince de Galles quelqu'un qui comprend ces doctrines et qui, dans sa carrière à venir, contribuera beaucoup à les faire prévaloir et à les asseoir sur une base plus stable et plus large qu'elles ne l'ont jamais été. Lorsque luira le jour où, dans le cours régulier des événements et conformément aux décrets de la Providence, il deviendra roi et empereur de ce beau pays, son éducation, son apprentissage et son contact avec la population canadienne l'auront complètement mis en état de recueillir le noble héritage que lui auront transmis ses prédécesseurs sur le trône glorieux de la Grande-Bretagne. Nous souhaitons tous à Son Altesse Royale de jouir des plus grands agréments pendant sa visite au Canada, de rentrer sain et sauf chez lui et d'être comblé de bonheur et de prospérité tant qu'il sera prince de Galles et lorsqu'il deviendra notre roi.

Le traité dont ont parlé ceux qui ont proposé ou appuyé l'adoption du projet d'adresse sera, à m'en pas douter, le point de mire au cours de la présente session. Les membres du ministère et les députés des deux côtés de la Chambre l'étudieront avec soin en temps voulu. D'après les commentaires du motionnaire du projet d'adresse et de celui qui l'a appuyé, surtout du premier, il semble et nous croyons que ce traité renferme des clauses qui pourraient altérer la situation et les rapports qui ont existé jusqu'ici entre notre beau pays et la métropole.

Si une décision de cette Chambre doit avoir pour objet ou pour effet de modifier nos rapports avec la mère patrie, de changer le statut constitutionnel du Canada, il nous faudra aborder l'examen de questions paires avec une extrême prudence. Nous vivons en pays démocratique, dans un pays où l'on prétend agir conformément à la volonté que le peuple exprime librement au scrutin. Jamais encore la question de modifier les rapports entre le Canada et la mère patrie n'a été soumise à la population canadienne, et si le traité de paix a pour objet d'effectuer une modification semblable sans que le corps électoral en soit préalablement